

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-054
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Marché de service n°2024-45 - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs dans le cadre de l'aménagement d'un préau et de la cour de l'ALSH (15100 Saint-Flour)
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le projet d'aménagement d'un préau et de la cour de l'ALSH (15100 Saint-Flour) et la nécessité de conclure une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs ;

Vu la consultation de prestataires spécialisés organisée du 13 décembre 2024 au 17 janvier 2025 sur la plateforme achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises suivantes :

- Bureau Véritas Construction SAS – 14 Avenue du Garric – 15 000 AURILLAC,
- APAVE SUD EUROPE – 22 Boulevard du 122^{ème} Régiment d'Infanterie – 12 000 RODEZ,
- AB INGENIERIE – 43 Bis Avenue du 4 septembre – 15 000 AURILLAC ;
- SARL David FERREIRA, 183 avenue du Général Leclerc, 15 000 AURILLAC

Vu le tableau d'analyse des offres ;

Vu la proposition la mieux disante pour la mission de de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs de l'entreprise AB INGENIERIE pour un montant de de 1 210,00 € H.T. soit 1 452,00 € T.T.C.

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le marché pour une mission de de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs avec l'entreprise AB INGENIERIE – 43 Bis Avenue du 4 septembre - 15 000 AURILLAC pour un montant de 1 210,00 € H.T. soit 1 452,00 € T.T.C. ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits par anticipation au budget primitif 2025 suivant délibération n°2024-292 en date du 18 décembre 2024 ;

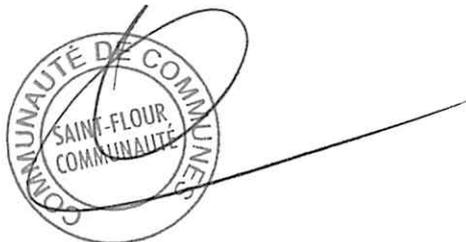
Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 28/01/2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 05 FEV. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 05 FEV. 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250128-DEC2025-054-AU
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025



Émetteur ou Émettrice

AB INGENIERIE
43 BIS AVENUE DU 4 SEPTEMBRE
15000 AURILLAC - France
ingenierie.ab@gmail.com
06 98 58 22 27

Devis

Numéro D-2025-256
Date d'émission 14 jan. 2025
Date d'expiration 13 fév. 2025
Type de vente Prestations de services

Client ou Cliente

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
ZA DU ROZIER COREN
15100 SAINT-FLOUR - France

Mission SPS aménagement d'un préau et de la cour de l'ALSH à Saint-Flour

Phase conception

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Ouverture du RJ	0,5 heure	55,00 €	20%	27,50 €
Rédaction du PGC	3 heures	55,00 €	20%	165,00 €
Elaboration du DIUO	3 heures	55,00 €	20%	165,00 €
Sous-Total				357,50 €

phase réalisation

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Mise à jour du PGC	0,5 heure	55,00 €	20%	27,50 €
Visite d'inspection commune avec chaque entreprises	1 heure	55,00 €	20%	55,00 €
collecte et analyse des PPSPS	1 heure	55,00 €	20%	55,00 €
Participation aux réunions de chantier MOE/OPC	5 heures	55,00 €	20%	275,00 €
1 par mois pendant 5 mois				
Visites inopinées sur le chantier	5 heures	55,00 €	20%	275,00 €
2 par mois pendant 5 mois				
Suivi administratif (RJ, DIUO, Courriers, Divers)	1 heure	55,00 €	20%	55,00 €
Sous-Total				742,50 €

Phase réception

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Finalisation et remise du DIUO	2 heures	55,00 €	20%	110,00 €

Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT	Total HT	Total TVA	Total TTC
20%	242,00 €	1 210,00 €	1 210,00 €	242,00 €	1 452,00 €

Récapitulatif

Paiement

Établissement CREDIT AGRICOLE
IBAN FR7616806048216607435962105
BIC AGRIFRPP868

Mention spéciale

DEVIS EN HEURE COMPRIS FRAIS DE DÉPLACEMENT
DU SPS.
FACTURATION A L'AVANCEMENT DE LA MISSION SUR
PRÉSENTATION DE FACTURE.
FIN DE MISSION LORS DE LA REMISE DU DIUO.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250128-DEC2025-054-AU
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Pénalités de retard : trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur calculé depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement du prix.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

Date et signature précédées de la mention
« Bon pour accord »

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250128-DEC2025-054-AU
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025